

## CHOIX DE VERSER UNE COTISATION AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

- Référez-vous au verso de ce formulaire pour déterminer si l'emploi que vous occupiez vous permet d'effectuer un choix.
- Annexe un exemplaire dûment rempli de ce choix à votre déclaration de revenus si:
  - Vous étiez résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu pendant l'année et si vous avez choisi de verser des cotisations au Régime de pensions du Canada sur un revenu tiré d'un emploi décrit au verso; ou
  - Vous étiez un Indien (Indien inscrit ou personne ayant droit d'être inscrite comme Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*) avec des gains non imposables provenant d'un travail indépendant sur une réserve.
- Pour exercer le présent choix, vous devez payer les cotisations requises en vertu de l'article 10 du Régime de pensions du Canada au plus tard un an après le 30 avril de l'année suivante.

Nom (en lettres moulées)	Numéro d'assurance sociale
Adresse (en lettres moulées)	Choix pour l'année <b>19</b> ____

### Détail de l'emploi

Énumérez tous vos employeurs de l'année. Indiquez les revenus et le montant de cotisations au Régime de pensions du Canada qui ont été déduites, s'il y a lieu. Si l'espace est insuffisant, joignez une liste.

Noms et adresses des employeurs	Genre d'emploi (Voir verso de ce formulaire)	Montant des gains	Cotisations déduites
_____			
_____			
<b>Total des revenus</b> (Inscrivez ce montant à l'annexe 8 de votre Déclaration d'impôt sur le revenu et faire le calcul). ▶			
Total des cotisations (Inscrivez ce montant à l'annexe 8 de votre Déclaration d'impôt sur le revenu). ▶			

### Détail des gains non imposables provenant d'un travail indépendant d'un Indien sur une réserve

Nom et adresse de la réserve	Montant net des gains d'un travail indépendant
_____	
_____	
_____	

### Choix et certification

**JE M'ENGAGE À VERSER** la ou les cotisations requise(s) au Régime de pensions du Canada sur les gains provenant de l'emploi ou des emplois énumérés ci-dessus, selon le calcul effectué à l'annexe 8 et inscrit sur ma déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année **19** \_\_\_\_.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature

**Genres d'emplois à l'égard desquels un employé peut, en vertu du paragraphe 13(3) du Régime de pensions du Canada (RPC) ou des articles 29 à 32 des règlements de ce régime, choisir de verser une cotisation au taux indiqué au paragraphe 11.1(2) du Régime de pensions du Canada.**

Genre (Lettre indicative)	Description du genre d'emploi
<b>A</b>	Emploi, au Canada, par plus d'un employeur en même temps, permettant ainsi une exemption totale dépassant l'exemption de base de l'année (voir le <i>Guide d'impôt général</i> ).
<b>B</b>	Emploi ouvrant droit à pension d'un employé qui reçoit des pourboires, des gratifications ou d'autres gains provenant de cet emploi ouvrant droit à pension, mais pour lequel l'employeur n'est pas tenu de retenir des cotisations pour le Régime de pensions au Canada.
<b>C</b>	Emploi, à l'extérieur du Canada, par un employeur canadien (y compris le gouvernement fédéral) qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension, en vertu du RPC.
<b>D</b>	Emploi, au Canada, par un organisme international ou par le gouvernement d'un autre pays qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension au Canada, en vertu du RPC.
<b>E</b>	Emploi, au Canada, par un employeur qui n'est pas résident du Canada, qui n'a pas d'établissement au Canada et qui n'a pas convenu d'un emploi ouvrant droit à pension au Canada, en vertu du RPC.
<b>F</b>	Emploi, au Canada, dans les domaines de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche, de la chasse, du piégeage, de la sylviculture ou de l'exploitation forestière, pendant moins de 25 jours ou pour lequel la rémunération en espèces est inférieure à 250 \$.
<b>G</b>	Emploi de nature occasionnelle occupé au Canada autrement qu'aux fins du commerce ou de l'entreprise de l'employeur.
<b>H</b>	Emploi occupé au Canada pendant moins de 25 jours, concernant un recensement quelconque ou une élection relative à une charge publique.
<b>I</b>	Emploi occupé au Canada (autre que par les professionnels du spectacle) pendant moins de 7 jours, dans un cirque, une foire, un défilé, un carnaval, une exposition, etc.
<b>J</b>	Emploi occupé à l'extérieur du Canada par un employé qui n'est pas tenu, en vertu des lois du pays dans lequel il est employé, de verser des contributions à un régime semblable au Régime de pensions du Canada.
<b>K</b>	Emploi dans le transport international, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.
<b>L</b>	Emploi occupé au Canada pour combattre un désastre ou participer à une opération de sauvetage.
<b>M</b>	Emploi au Canada d'un Indien (Indien inscrit ou personne ayant droit d'être inscrite comme Indien en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> ) qui reçoit un traitement ou un salaire non imposable d'un employeur qui n'a pas pris l'engagement de couvrir l'emploi.
<b>N</b>	Emploi au Canada, d'un Indien (Indien inscrit ou personne ayant droit d'être inscrite comme Indien en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> ) qui reçoit des gains non imposables provenant d'un travail indépendant sur une réserve.
<b>O</b>	Emploi au Canada où un employé a des contrats de travail multiples avec un même employeur permettant ainsi une exemption totale dépassant l'exemption de base de l'année (voir le <i>Guide d'impôt général</i> ).